



Comité National

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

.....

N° \_\_\_\_\_/CN-ITIE-SP

**COMPTE RENDU DE LA SESSION  
ORDINAIRE DU COMITE NATIONAL ITIE DU  
24 JUIN 2022.**

Le 24 juin 2022, s'est tenue, en présentiel et en visioconférence, dans la salle de conférences du Ministère en charge des Finances, la dixième (10<sup>ième</sup>) session ordinaire du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et forestières de la République du Congo.

La session était présidée par Monsieur Rigobert Roger ANDELY, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, Président du Comité National, assisté de Monsieur Pierre OBA, Ministre d'Etat chargé Mines et de la Géologie, Premier Vice-Président et de Monsieur Christian MOUNZEO, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité National ITIE (CN-ITIE).

L'ordre du jour proposé a été approuvé, sans amendement et a porté sur les points suivants :

- 1- Vérification de présences ;
- 2- Adoption des comptes rendus des dernières sessions ;
- 3- Examen du rapport ITIE 2020 ;
- 4- Rapport sur le projet « comprendre les revenus et les ventes pétrolières de l'Etat grâce à la modélisation financière » ;
- 5- Plan de travail 2021-2022 ;
- 6- Troisième validation de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo ;
- 7- Divers.

**Abordant le premier point relatif à la Vérification de présences**, le Secrétaire Permanent (SP) sur instruction du Président de la séance a procédé à la vérification de présences et a constaté que le quorum était atteint (voir liste de présences en Annexe). Ceci étant, les travaux de la session ont démarré.

**Au point 2 relatif à l'Adoption des comptes rendus des dernières sessions**, il a été retenu que ces Comptes rendus des sessions ordinaires tenues les 29 décembre 2021 et 13 mai 2022 censés être lus par les parties prenantes ont été adoptés. Les amendements y relatifs ont été incorporés.

**Quant au Point 3 sur le rapport ITIE 2020**, le Secrétaire Permanent a rappelé aux participants que le rapport pré final avait été adopté avec amendements. L'administrateur indépendant après avoir inséré ces amendements a transmis la version finale. Les corrections ou amendements ont essentiellement porté sur les justifications de la SNPC sur les retenus effectuées, la non prise en compte de la CNSS et les paiements sociaux et environnementaux comme étant des dépenses sociales. De même dans l'annexe 30 de la version finale, les exportations déclarées par les sociétés pétrolières par cargaison, volume, valeur, qualité, entité acheteuse et pays de destination ont été intégrées.

Concernant les attributions des licences, la société civile est intervenue pour souligner que celles-ci n'ont pas été réalisées conformément à la réglementation en vigueur, la procédure de gré-à-gré selon elle par exemple n'étant pas prévue par la loi ou les textes d'application. Le Ministre des Finances a rappelé que lors de la session du 29 décembre 2021, le Ministre des hydrocarbures avait donné des précisions sur la réglementation en vigueur qui autorise de gré-à-gré en cas de circonstance exceptionnelle. Afin de justifier ces octrois, les Directeurs généraux des mines et des hydrocarbures et leurs équipes ont reçu mission d'élaborer des mémorandums à cet effet.

Ces éléments de réponse permettront de combler le vide, étant donné l'absence des textes d'application notamment de la loi portant code des hydrocarbures, a souligné le Président de la séance.

Quant à la question des déclarations des données fournies par le ministère des finances à travers le Tableau des Opérations Financières de l'Etat et celles du rapport ITIE qui se sont avérées contradictoires, Deux raisons sont à l'origine des écarts que l'on peut constater :

- La datation de l'information lorsque la République contracte la dette avec les Traders :
- Le taux de change du jour qui est appliqué.

Le paiement de la dette des Traders incombe à la SNPC et au ministère en charge des finances, le Ministre par contre rassure les parties prenantes que la situation des Traders va évoluer dans un délai d'un mois.

Le Président du Comité a rappelé que ce rapport a été largement discuté lors de la réunion du 29 décembre 2021 et qu'il est désormais un rapport final, et devrait faire l'objet d'adoption.

**Le point 4 a porté sur le rapport relatif au projet, "comprendre les revenus et les ventes pétrolières de l'Etat grâce à la modélisation financière".**

Le Secrétaire Permanent dans la perspective de l'amélioration des recettes du pays, a rappelé que ce rapport existe depuis 2021 et que jusqu'à ce jour il n'a fait l'objet d'aucun apport de la part de tous les membres du Comité même pas de ceux du département des hydrocarbures. Il est nécessaire a-t-il dit que nous prenions acte de ce rapport de telle manière à discuter sur les modalités et les thèmes y relatifs.

Pour le ministre, c'est un instrument moderne, fiable qui peut nous permettre d'améliorer nos prévisions.

La société civile apporte sa caution et encourage le Comité à organiser des ateliers, des séminaires et établir un plan de renforcement de capacités pour permettre aux spécialistes de s'approprier ce rapport.

En conséquence, le ministre prend acte de cet outil merveilleux qui vient de nous être offert.

En conclusion, les entités administratives concernées sont tenues d'appuyer le secrétariat afin qu'il soit organisé des ateliers d'analyses, d'explications et d'appropriations de cet outil.

**Concernant le point 5 relatif au plan de travail**, il a été retenu que le plan de travail avait été déjà discuté et amendé en 2021. Au vu de ce plan un certain nombre d'activités ont déjà été réalisées. D'une manière générale le plan correspond aux objectifs du Comité National. Ce plan s'ajustait avec le plan de travail du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public/Banque Mondiale (PRISP/BM) et tenait compte aussi de la situation particulière du budget de l'Etat.

Les différentes actions de ce plan de travail portent à la fois sur la gouvernance du Comité National, la préparation de la 3<sup>ème</sup> validation, les disséminations des rapports ITIE, le renforcement de capacités du personnel du secrétariat permanent, ainsi que l'amélioration des systèmes d'informations (site internet).

Cependant, la question qui reste à régler est celle concernant le volet budgétaire dont une partie est prise en charge par le PRISP/BM et l'autre partie par le budget de l'Etat. Ce

budget doit être validé et adopté de manière à permettre la réalisation des activités prévues.

A cet effet, le ministre a pris l'engagement ferme de lever cet obstacle et a demandé au PRISP de se prononcer sur la question.

Le coordonnateur du PRISP quant à lui, a rassuré que le budget du PRISP est flexible dans l'accompagnement du Gouvernement à travers le Comité National. Cependant il souligne que la clôture du projet de financement de la Banque Mondiale intervient le 30 décembre 2023.

Tenant compte du délai restant d'exécution de ce plan, le Président du CN suggère d'abord de mettre un accent sur les axes substantiels, sur sa réalisation et par la suite de procéder à l'élaboration du plan de travail 2023 et 2024.

Pour réussir la 3<sup>ème</sup> validation, le plan de travail et le budget y afférent doivent être publiés sur le site du ministère des finances avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Pour le collège de la société civile, le Comité National doit s'atteler à élaborer un nouveau plan d'actions de l'ITIE couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024 avant la fin du mois de décembre 2022.

Le cas échéant pour ce collège, l'idéal serait d'obtenir une période probatoire qui permettrait d'achever la mise en œuvre de toutes les mesures correctives passées mais également de la présente validation.

Faisant suite aux observations faites par de la société civile, le Président du CN rappelle que le CN a la maîtrise des défis à relever concernant le processus de la 3<sup>ème</sup> validation. Ainsi il soutient l'élaboration d'un plan de travail sur la base des recommandations non mises en œuvre et de celles consécutives à cette dernière.

Le Secrétaire Permanent a rappelé la proposition de la mise en place à la fin du mois de juillet d'une commission validation chargée de relever les points essentiels dans le cadre de la mise en œuvre.

La société civile a fait les suggestions ci-après :

- L'obtention d'un délai probatoire ;
- Le recrutement d'un consultant devant accompagner le Congo dans le processus de la 3<sup>ème</sup> validation avec l'appui du PRISP ;
- L'amélioration du système d'information ou faire usage du site web du ministère des finances afin de procéder à la divulgation systématique de toutes les données ITIE ;
- Adhésion à la proposition du ministre pour l'organisation d'une session pour la deuxième quinzaine du mois de juillet avant la première consultation du secrétariat international de l'ITIE.

**Le point n°6 a porté sur la Troisième validation de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo ;** Il s'agit de faire le point de la préparation de la validation de la République du Congo, prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Secrétaire Permanent a informé les parties prenantes de la production et de la mise à disposition du Secrétariat International de la documentation suivante, sans que la liste ne soit exhaustive :

- Cartographies de la transparence des exercices 2019 et 2020, élaborées par l'Administrateur Indépendant ;
- Documents sur l'autoévaluation ;
- Comptes-rendus ;
- Rapports d'activités.

Il s'agit d'organiser un travail d'archivage sur les éléments de communication qui ont été produits par le Comité National de l'ITIE. Ces éléments doivent faire l'objet de publication sur le site internet de l'ITIE avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La collecte des données pour le renseignement des formulaires d'autoévaluation a fait l'objet avec l'appui financier du PRISP/BM de trois ateliers médiatisés à l'endroit du groupe multipartite du CN de l'ITIE pour la préparation de la 3<sup>ème</sup> validation aux fins de la transmission au Secrétariat International de l'ITIE par chaque partie prenante.

Sur la question relative à la commission validation, le ministre a rappelé que le document a été élaboré sur proposition du Ministre des Hydrocarbures.

Cette commission ad hoc prise en compte par le budget de l'Etat est chargée de suivre et de rendre compte de l'exécution des exigences et recommandations relatives au processus de validation ITIE de la République du Congo.

S'agissant des questions sur la propriété réelle et les bénéficiaires effectifs, le Ministre a informé qu'un projet de loi élaboré par l'Agence Nationale d'Investigations Financières avec l'appui du Conseiller Juridique du Ministre des Finances, a été transmis à la cour suprême pour avis. Il sera ensuite transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

Ce texte assez universel en matière de propriété réelle, qui pourrait être adopté avant le 31 juillet 2022, couvre aussi bien les préoccupations de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et de l'ITIE.

Le Secrétaire Permanent appuyant l'idée du ministre, a informé les participants de la mise à la disposition de l'ANIF et du Conseiller Juridique les exigences de la norme ITIE en matière des bénéficiaires effectifs qui ont été intégrées dans le dispositif actuel qui circule.

La société civile a évoqué entre autres points :

- Le caractère contradictoire de la circulaire de la ministre de l'Economie Forestière relatif à l'obtention d'une autorisation préalable pour l'accès aux données par rapport à la norme ITIE ;
- La question de la participation sur le protocole de la société civile conformément à l'exigence 1.3 obligeant le Gouvernement à garantir leur sécurité par la mise en place d'un dispositif juridique.

Suite aux préoccupations de la société civile concernant la circulaire des eaux et forêts relative à l'accès aux informations, le Ministre s'est engagé à examiner l'opportunité et la pertinence de la question avec la Ministre de l'Economie Forestière.

Pour ce qui concerne le protocole de la participation de la société civile, le Ministre propose la mise en place d'un dispositif juridique pour consacrer cette situation. Ainsi il prendra attache avec le 1<sup>er</sup> Ministre pour s'assurer si ce texte peut être proposé.

Préalablement à ce dispositif juridique, le Comité National a proposé une circulaire gouvernementale pour illustrer son engagement.

Ainsi, le Secrétaire Permanent a présenté la déclaration faite par le Gouvernement. Les points soulevés dans cette déclaration sont notamment :

- Participation pleine et effective du Gouvernement au processus ITIE ;
- Représentation active des hauts fonctionnaires et agents de l'Etat dans le processus ITIE ;
- Garantie d'un environnement propice à la participation de la Société Civile et des Entreprises en favorisant une loi d'application et l'adoption législative, réglementaire et administrative pertinente ;
- Une commission ouverte et inclusive aux Organismes de la Société Civile sera mise en place pour examiner la pertinence des dispositifs existants et pour proposer des textes qui affèrent avec son dispositif d'application ;
- Assurance de restriction de tout obstacle à la participation des entreprises et de la Société Civile au processus ITIE ;
- Mise en œuvre d'une disposition mettant en place la divulgation systématique de données et informations déjà introduites dans le domaine public ;
- Finalisation du dispositif législatif et règlementaire relatif à la mise en place des registres des bénéficiaires effectifs ;
- Disposition favorable à un débat public sur la mise en œuvre de l'ITIE ;
- Mise en œuvre des conclusions et recommandations du CN de l'ITIE sur la République du Congo.

#### **Point 7 : Divers**

Le secrétaire permanent a informé les parties prenantes sur le désengagement des sociétés extractives au processus d'autoévaluation.

De tout ce qui précède, le Président du comité a pris l'engagement :

- De discuter avec les directeurs généraux ;
- De réaliser le cahier de charge ;
- D'améliorer le site internet ;
- De préparer la validation ;
- D'élaborer un plan de travail 2023, 2024 ;
- De financer les ateliers de dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020 ;
- De financer la commission ad hoc de validation.

Fait à Brazzaville, le

**Secrétaire Permanent**

**Président du Comité National**

**Florent Michel OKOKO**

**Rigobert Roger ANDELY**